



Bureau de Bordeaux Métropole du 6 juin 2024

A l'ordre du jour de ce bureau : la procédure de modification simplifiée du PLU afin de mettre en œuvre le Zéro Artificialisation Net, la stratégie de développement de l'énergie photovoltaïque, et le projet d'une carte multiservices de territoire.

ZAN : une méthodologie pour classier les espaces naturels, agricoles et forestiers

Trois ans après la promulgation de la loi Climat et résilience, Bordeaux Métropole s'engage dans une phase importante de sa trajectoire vers le Zéro Artificialisation Net (ZAN), par une modification simplifiée de son PLU3.1.

Les modalités d'engagement de cette modification, ses conséquences pour les communes et les principales étapes calendaires de la procédure, ont été examinées en bureau.

Cette stratégie vise à identifier avec les communes les futurs sites de développement sur le territoire métropolitain, permettant de répondre aux besoins en logements, locaux d'activités, équipements et dans le même temps à rendre inconstructible par leur sanctuarisation une large partie des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) existants dans les zones urbanisées.

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durables et d'Égalité des Territoires (SRADDET) est en cours de modification pour fixer la trajectoire de sobriété foncière permettant d'aboutir au ZAN en 2050. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est également en cours de modification.

La procédure de modification simplifiée du PLU constitue une étape majeure pour la traduction opérationnelle de la trajectoire ZAN métropolitaine. L'évolution de ces dernières années montre que Bordeaux Métropole peut répondre à cet objectif. Pour rappel, près de 80% de la production de logements sur le territoire métropolitain ont été développés ces dernières années sur des terrains déjà artificialisés. Ce modèle de développement urbain est fondé sur le renouvellement de l'existant et la valorisation des espaces de nature au sein des secteurs urbanisés. La sanctuarisation d'une part importante des 2 893 ha des espaces naturels, agricoles et forestiers existants au sein de l'enveloppe urbaine (zones U et AU du PLU), constitue la voie privilégiée pour mettre en œuvre la démarche ZAN.

Dans ce contexte, Bordeaux Métropole engage ces prochains mois une méthodologie spécifique aux espaces naturels, agricoles et forestiers permettant de statuer sur leur destination (constructible ou non) dans la modification simplifiée du PLU.

Développer la production photovoltaïque sur le foncier public

La stratégie de développement de l'énergie photovoltaïque sur le territoire métropolitain a été présentée ce jeudi aux élus du bureau qui ont acté une accélération de la démarche.

Bordeaux Métropole affirme une ambition forte, portée par son PCAET, d'être un territoire à énergie positive à l'horizon 2050. La Métropole s'est fixée comme objectif le déploiement de 265 MWc1 de puissance photovoltaïque installée sur son territoire à l'horizon 2028. A la fin de l'année 2023, ce sont 155 MWc de puissance photovoltaïque qui ont été mis en service, confirmant ainsi une trajectoire favorable des projets de ce type. Les projections réalisées à l'horizon 2028 tendent à démontrer que les objectifs ambitieux du PCAET pourront être atteints, voire dépassés, jusqu'à atteindre 312 MWc grâce à une démarche volontariste et systématique de développement d'actifs de production photovoltaïque sur le foncier public, partout où cela est pertinent.

Les hypothèses de solarisation à l'horizon 2028 supposent ainsi :

- La mise en service de tous les projets de centrales photovoltaïques connues sur le territoire (centrale de Labarde, projet de Labarde Sud, ...)
- La solarisation de 13% des parkings du territoire métropolitain, publics comme privés, qui représentent une importante réserve foncière, soit 93 ha de parking dédiés aux projets solaires. Une méthodologie rigoureuse permettra d'identifier d'ici la fin 2024 les parkings propriétés de la Ville de Bordeaux, puis ceux de la Métropole de Bordeaux dédiés à des projets de solarisation.
- La solarisation des bâtiments, publics comme privés. Les services de la Métropole accompagnent d'ores et déjà les projets de solarisation portés par les communes, notamment dans le cadre du CODEV 6.
- L'accompagnement des acteurs économiques et institutionnels du territoire. Un certain nombre d'acteurs publics, parapublics et grands comptes économiques sont déjà engagés dans une stratégie de solarisation (Aéroport, CHU, Grand Port, Grands Groupes, Domofrance....).
- La hausse de 20% des projets portés par des particuliers. La Métropole encourage le développement des projets solaires en mettant à disposition des outils (cadastre solaire), un conseil de premier niveau dans le cadre des espaces France Renov, et en homogénéisant l'instruction des permis de construire.

La Métropole, en lien avec les services de l'Etat, lance un AMI innovant pour la solarisation de voiries qui portera sur :

- La création d'une couverture photovoltaïque sur un tronçon du cours Jules Ladoumergue, au nord du Parc des Expositions.
- La couverture de deux tronçons du réseau cyclable REVE (en cours d'identification).

Cette expérimentation permettra d'éprouver la faisabilité opérationnelle d'une installation photovoltaïque en voirie, dans le respect des contraintes d'une voie de circulation en exploitation.

Cette accélération vers le photovoltaïque passe par un engagement collectif des institutions et des acteurs privés. Cet élan collectif se concrétise notamment par la signature de l'Alliance de Bordeaux pour l'énergie solaire, impulsée par Pierre Hurmic, maire de Bordeaux, qui aura lieu mardi 11 juin.

Carte multiservices de territoire : simplifier le parcours usager

Le bureau de ce jour a également été l'occasion de faire un point d'étape sur les services numériques aux usagers proposés depuis mai 2023. Afin de simplifier la relation aux usagers, la création d'une carte multiservices de territoire est à l'étude. Le concept de carte multiservices de territoire consisterait à créer une carte unique nominative, qui permettrait aux usagers d'accéder à l'ensemble des services publics compatibles, sur un seul support.

Avec aujourd'hui plus de 22 cartes physiques différentes (piscine, médiathèques, zones bornées, carte jeune, archives, ...) l'opportunité de créer une carte mutualisée de territoire se pose. A l'instar du compte territorial, ce support unique pour chaque citoyen pourrait simplifier l'accès aux différents services pour les usagers tout en favorisant une gestion unifiée, plus efficiente et de meilleure qualité pour les équipes de Bordeaux Métropole.

Contacts presse :

Virginie Bougant – vi.bougant@bordeaux-metropole.fr – 06 27 52 48 69

Margot Pinsolles – m.pinsolles@bordeaux-metropole.fr – 06 61 80 61 23